



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA LOZERE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZERE

Recueil spécial n° 3/2015

Subdélégation de signature de M. Alain CITRON, administrateur général des finances publiques de 1ère classe chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault

Publié le 4 février 2015



ACCUEIL DU PUBLIC : *rue du faubourg Montbel, Mende*

Horaires d'ouverture du bâtiment : *du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00*

☞ : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX

Site internet : www.lozere.gouv.fr

☎ : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 6 - FEVRIER 2015

SOMMAIRE

Prefecture de la Lozere

SECRETARIAT GENERAL

Autre - Subdélégation de signature en date du 4 février 2015 de M. Alain CITRON, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, directeur du pôle pilotage et ressources à la direction régionale des finances publiques du Languedoc- Roussillon et du département de l'Hérault, chargé de l'intérim de la DRFIP Languedoc- Roussillon et du département de l'Hérault - gestion des patrimoines privés

.....

1



PREFECTURE REGION LANGUEDOC- ROUSSILLON

Autre

signé par
Directeur régional des finances publiques du Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault

le 04 Février 2015

Prefecture de la Lozere
SECRETARIAT GENERAL
BCPEP

Subdélégation de signature en date du 4 février 2015 de M. Alain CITRON, administrateur général des finances publiques de 1ère classe, directeur du pôle pilotage et ressources à la direction régionale des finances publiques du Languedoc- Roussillon et du département de l'Hérault, chargé de l'intérim de la DRFIP Languedoc- Roussillon et du département de l'Hérault - gestion des patrimoines privés



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE
LANGUEDOC-ROUSSILLON ET DU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

334 ALLÉE HENRY II DE MONTMORENCY
CS 17788
34954 MONTPELLIER CEDEX 2

Division Stratégie - Contrôle de Gestion - Qualité de Service

Affaire suivie par : Marie-Hélène MADELAINE
marie-helene.madelaine@dgfip.finances.gouv.fr
☎ 04 67 17 60 28 ✉ 04 67 15 75 00

Décision portant subdélégation de signature

L'Administrateur Général des Finances publiques de 1ère classe, directeur du pôle pilotage et ressources à la direction Régionale des Finances Publiques de Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault, chargé de l'intérim de la Direction Régionale des Finances Publiques de Languedoc Roussillon et du département de l'Hérault

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2006 relatif à l'organisation de la gestion de patrimoines privés et de biens privés, modifié par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2007 ;

Vu l'arrêté n° 2015029-0001 de M. le Préfet de la Lozère en date du 29 janvier 2015 accordant délégation de signature à Monsieur Alain CITRON, Administrateur général chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Lozère,

ARRETE

Art. 1. - La délégation de signature qui est conférée à Monsieur Alain CITRON Administrateur général chargé de l'intérim de la direction régionale des finances publiques de la région Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault, par l'arrêté du 29 Janvier 2015, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes se rapportant à l'administration provisoire des successions non réclamées, à la curatelle des successions vacantes, à la gestion et à la liquidation des successions en déshérence dans le département de la Lozère sera exercée par Monsieur Bernard DESSIMOULIE administrateur général des finances publiques, directeur chargé du pôle de la gestion publique, et par son adjoint Monsieur Jean-Michel POUX administrateur des finances publiques.

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Art. 2. - Délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

- Monsieur Patrick MAYNE Administrateur des finances publiques adjoint;
- Monsieur Franck FOYER, inspecteur divisionnaire de classe normale ;
- Monsieur Serge LE BOUCHER DE BREMOY Inspecteur principal des finances publiques
- Madame Brigitte ADOLPHE, inspectrice ;
- Madame Valérie PUYOO-HIALLE, contrôleur principal ;
- Madame Sandrine THOMAS, inspectrice ;
- Madame Véronique RUNEL, contrôlease ;
- Monsieur Christophe SAYSSAC, contrôleur principal ;
- Monsieur Grégory LAROCHE, contrôleur.

Art. 3. - Le présent arrêté abroge l'arrêté du 20/06/2014.

Art. 4. - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Lozère et de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 04 Février 2015

S I G N É

Alain CITRON